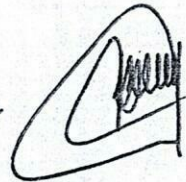


LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

*Visa C F n° 01384
du 22/11/2023*



- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu le décret n°2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 1992-127/SAN-ASF du 21 mai 1992 portant création de la Centrale d'achat des médicaments essentiels, génériques et des consommables médicaux (CAMEG) et son modificatif le décret n°1994-070/PRES/SASF du 15 février 1994 ;
- Vu le décret n° 2019-0130/PRES/PM/MS/MINEFID du 08 février 2019 portant nomination d'Administrateurs au Conseil d'administration de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques et des Consommables Médicaux (CAMEG) ;
- Vu le décret n°2022-518/PRES-TRANS/PM/MSHP du 19 juillet 2022 portant organisation du Ministère de la Santé et l'Hygiène publique ;
- Vu les statuts de la Centrale d'achat des médicaments essentiels, génériques et des consommables médicaux n°2018-1072/DGLPAP/DOASOC/OUA ;
- Sur rapport du Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 25 octobre 2023 ;

DÉCRÈTE

ARTICLE 1 : Le mandat d'Administrateur représentant l'Etat au titre du Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises au Conseil d'administration de la Centrale d'achat des médicaments essentiels génériques et des consommables médicaux (CAMEG) de Monsieur Komikiyoaba NALKESSE, Mle 91 973 N, Conseiller en économie et développement, est renouvelé pour une dernière période de trois (03) ans.

Article 2 : Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique et le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 22 novembre 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de la Santé et de
l'Hygiène publique

Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU

Le Ministre de l'Économie, des
Finances et de la Prospective

Aboubakar NACANABO